

REUNION PUBLIQUE
CARTOGRAPHIE DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES
ENERGIES RENOUVELABLES

JEUDI 23 NOVEMBRE 2023 19H MAISON COMMUNE

Intervenants :

Madame Frédérique ANGELETTI, Maire de Vaugines

Monsieur Fabrice LIBERATO, Président du SCOT

Monsieur Nicolas DONNADILLE, Directeur du SCOT

Monsieur Mathieu Equoy, DDT

Monsieur Jean Baptiste PORHEL, bureau d'étude SOLIHA

Tout d'abord, Madame le Maire remercie les intervenants, les élus et les habitants qui ont participé à cette réunion publique.

La réunion s'est déroulée en trois temps :

- 1) Présentation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire)
- 2) Présentation de la cartographie
- 3) Questions / réponses

1) Présentation du PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire)

Le directeur du SCOT a présenté le PCAET qui a été approuvé le 09 juin 2022 comprenant un diagnostic, une stratégie et un plan de 32 actions évaluées tous les 6 ans.

Il regroupe 89 000 habitants, 21 communes, 2 EPCI et s'étend sur 441 km².

La consommation énergétique du territoire est décomposée principalement par la moitié de produits pétroliers, 40% d'électricité, 10% de gaz naturel et seulement 7% d'énergies renouvelables thermiques.

Il a présenté ensuite les objectifs d'ici 2050 à savoir diviser par deux la consommation énergétique, réduire de 89% les émissions de gaz à effet de serre et multiplier par 7 la production d'énergie renouvelable.

Le but étant de produire autant ce que l'on consomme et de devenir un territoire autonome en matière de production d'énergie.

Les objectifs à atteindre en 2030 :

15 400 places de parking avec ombrières ou 76 ha sites anthropisés (217 000m² de PV) et 14 400 maisons ou 855 bâtiments équipés (591 000 de m² de PV).

Aujourd'hui, la puissance photovoltaïque installée dans le département est de 251 MWc, l'objectif d'ici 2032 est d'atteindre 881 MWc.

La loi d'accélération du développement des énergies renouvelables prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

Les communes peuvent donc, après concertation des habitants, définir des zones d'accélération favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables.

Pourquoi proposer des zones d'accélération ?

Faciliter la mise en œuvre et alléger les procédures administratives sur les sites identifiés comme à faible enjeu environnemental ou déjà artificialisés.

L'intérêt majeur pour les communes est de rester maître de son territoire d'où l'importance de proposer des zones ce qui permettra par la suite de proposer des zones d'exclusions.

2) Présentation de la cartographie de Vaugines

Jean Baptiste PORHEL présente ensuite les 2 secteurs proposés par la commune à savoir :

Secteur 1 : ancien site de traitement des déchets situés sur les parcelles A486 et A487 (parcelles communales)

Secteur 2 : carrière de Vaugines (parcelles C33, C341 et C342 ainsi qu'une partie des parcelles C307 et C340)

Ces secteurs sont propices à accueillir des panneaux photovoltaïques ou potentiellement un méthaniseur.

Il rappelle l'importance de définir des secteurs d'accélération qui évite des procédures de modifications du PLU très longues et coûteuses pour la commune.

Une modification simplifiée du PLU suffit sans enquête publique. Cependant, rien n'empêche à la commune d'organiser une consultation publique et mise à disposition d'un registre en mairie

Après la procédure des zones d'accélération validée et terminée, la commune pourra proposer des zones d'exclusion dites « rédhibitoires ».

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2023, la commune proposera ces 2 secteurs avec le bilan de la concertation.

Début 2024, le comité régional de l'énergie analysera toutes les zones proposées par toutes les communes de la région PACA. Si les objectifs sont atteints au niveau de la région, un arrêté préfectoral arrêtera alors les zones proposées et les communes auront la possibilité de définir des zones d'exclusion.

3) Questions

Combien d'hectares pour les 2 secteurs ?

Précision sur la méthanisation ?

Manque de communication sur la réunion publique, déception sur le nombre d'habitants qui ont fait le déplacement.

Y'a-t-il des zones d'exclusions à ce stade ?

Comment seront recyclés les panneaux photovoltaïques ? Quels panneaux installés ? Importance de négocier avec les porteurs de projet sur un cahier des charges

Est-ce que l'éolien est proposé pour Vaugines ?

Est-il prévu que le secteur 1 alimente le village ?

Quel est l'échéancier ?

Est-ce que d'autres acteurs peuvent intervenir pour élaborer un cahier des charges avec les porteurs de projets ?

Y'a-t-il un intérêt pour la géothermie ?

Quel est le rôle de l'ABF ?

Est-il possible de stocker l'électricité produite ?

Connait-on la surface proposée par la Région ? par le département ?

Y'a-t-il d'autres projets au sein des communes de LMV ?

Comment va se dérouler le débat au sein de l'EPCI ?

Plusieurs réunions sont-elles prévues pour connaître l'avancée de cette démarche ?

Est-ce que l'Etat a proposé aux collectivités de savoir comment réduire la consommation d'énergie ?